

A wide-angle photograph of a lush green field under a bright blue sky with scattered white clouds. The field is in the foreground, and the horizon is visible in the distance.

Projet Éolien du Mirebalais



Bienvenue !

Projet éolien du Mirebalais

Atelier de concertation n°5

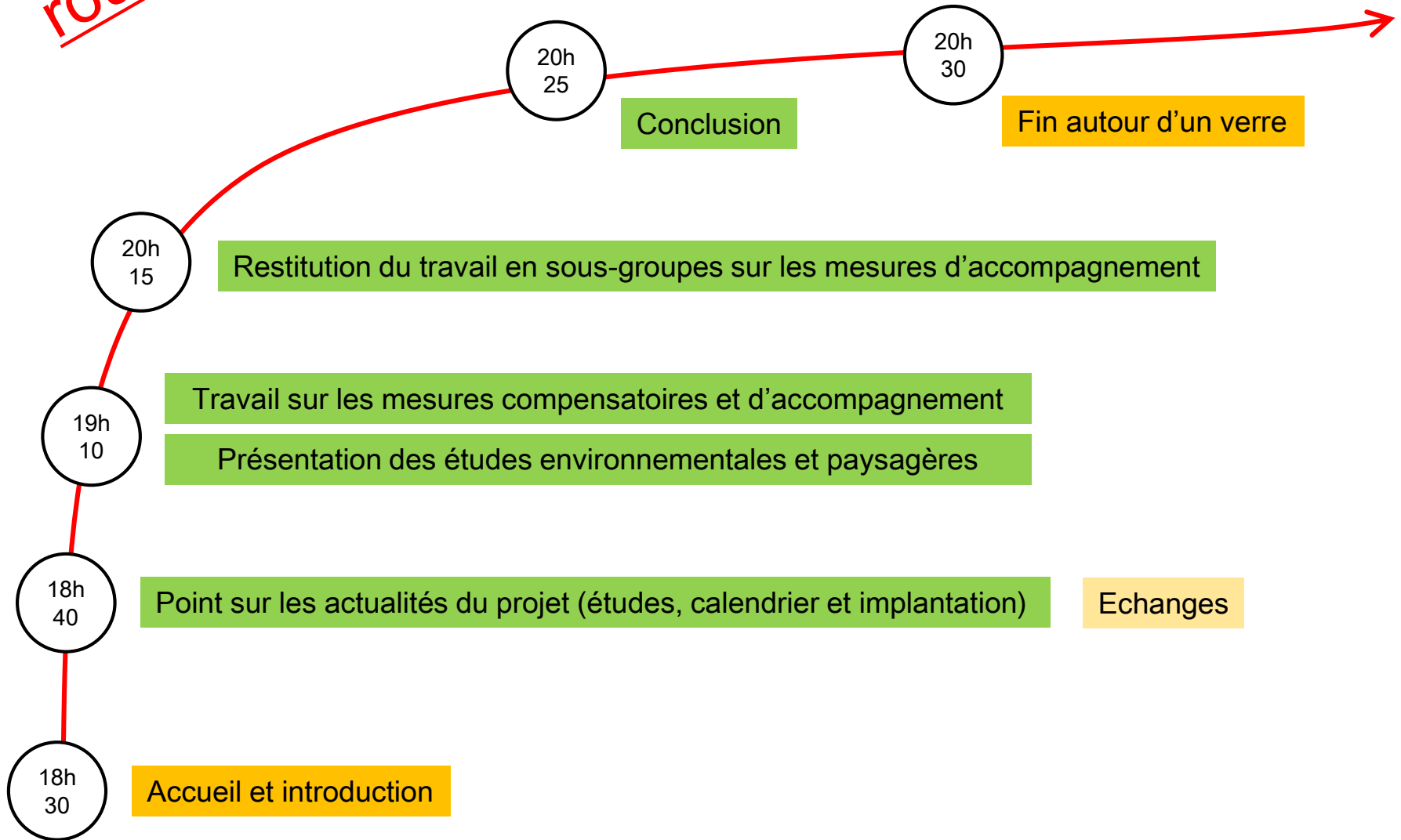
Mercredi 13 juin 2018

18h30
20h30

LES OBJECTIFS :

- ① Partager les actualités du projet
- ② Faire un retour sur vos propositions du précédent atelier
- ③ Poursuivre la co-construction sur les mesures compensatoires

Fil rouge

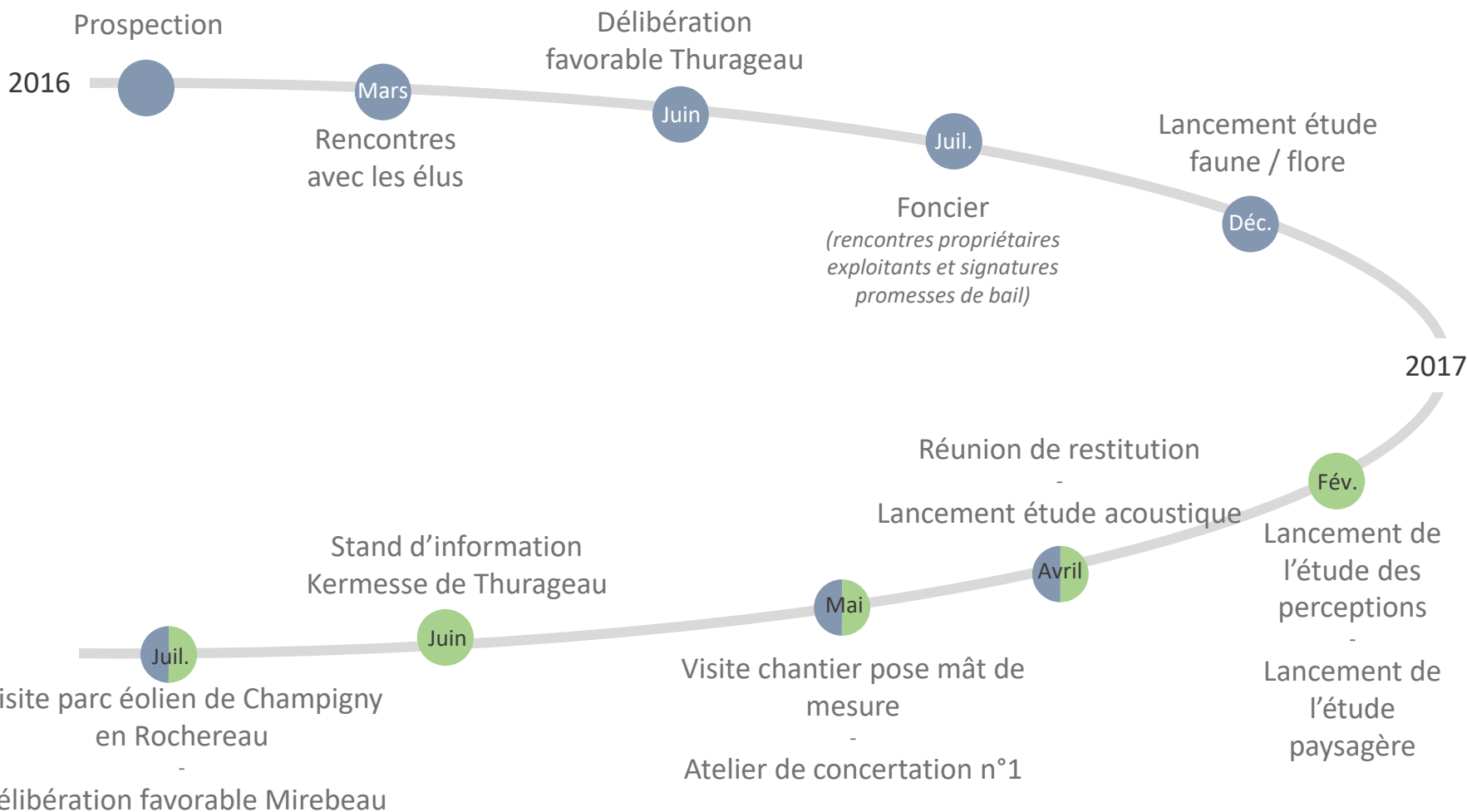


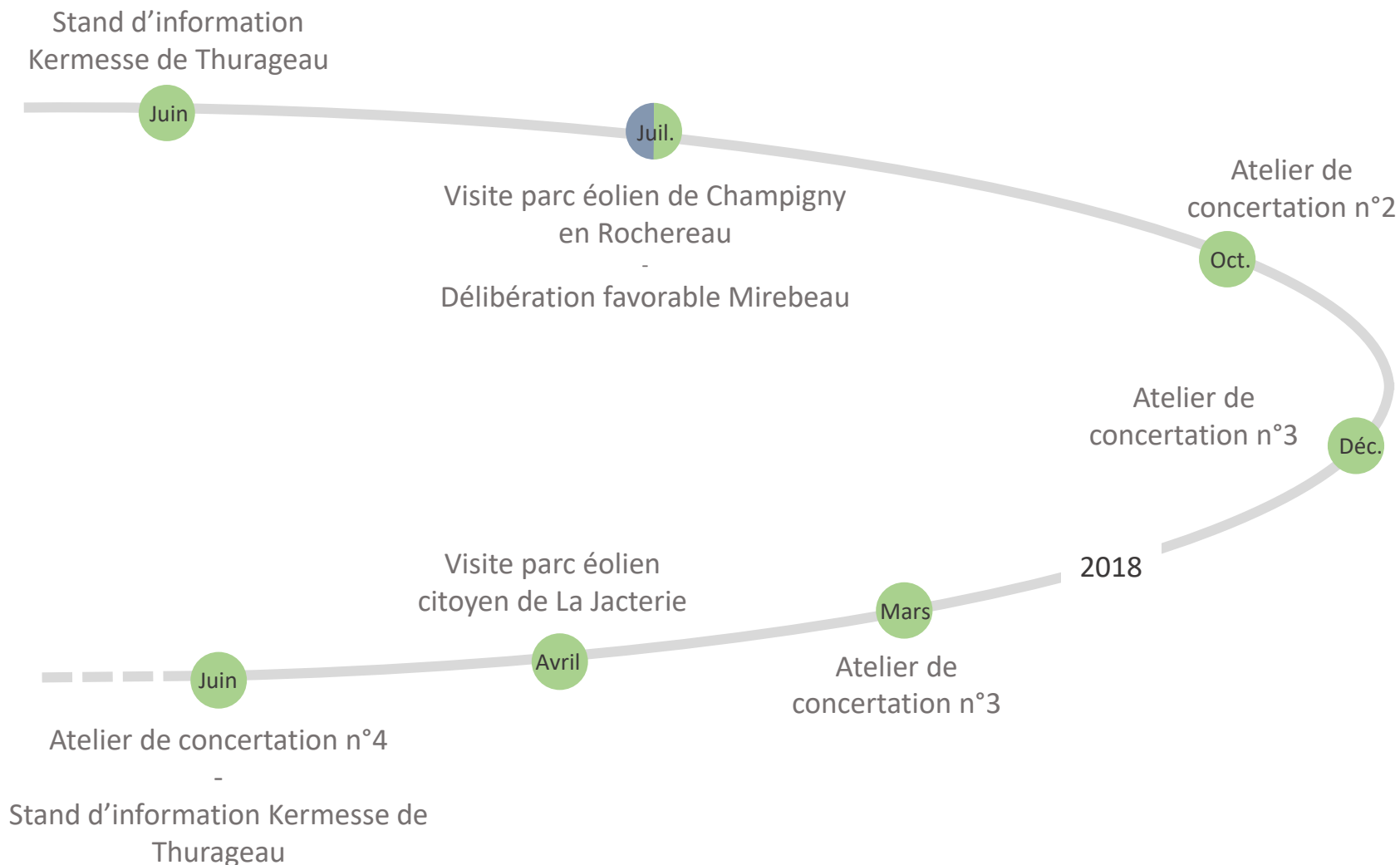
1. Le calendrier du projet
2. La trame d'implantation



Le calendrier du projet

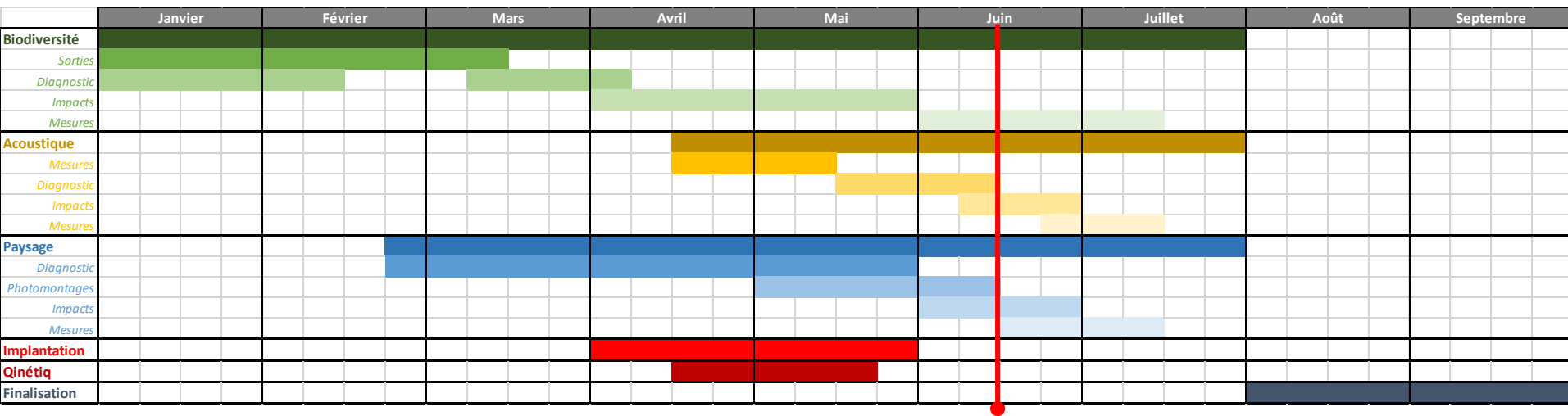
L'avancement du projet technique et de la concertation





Le calendrier du projet

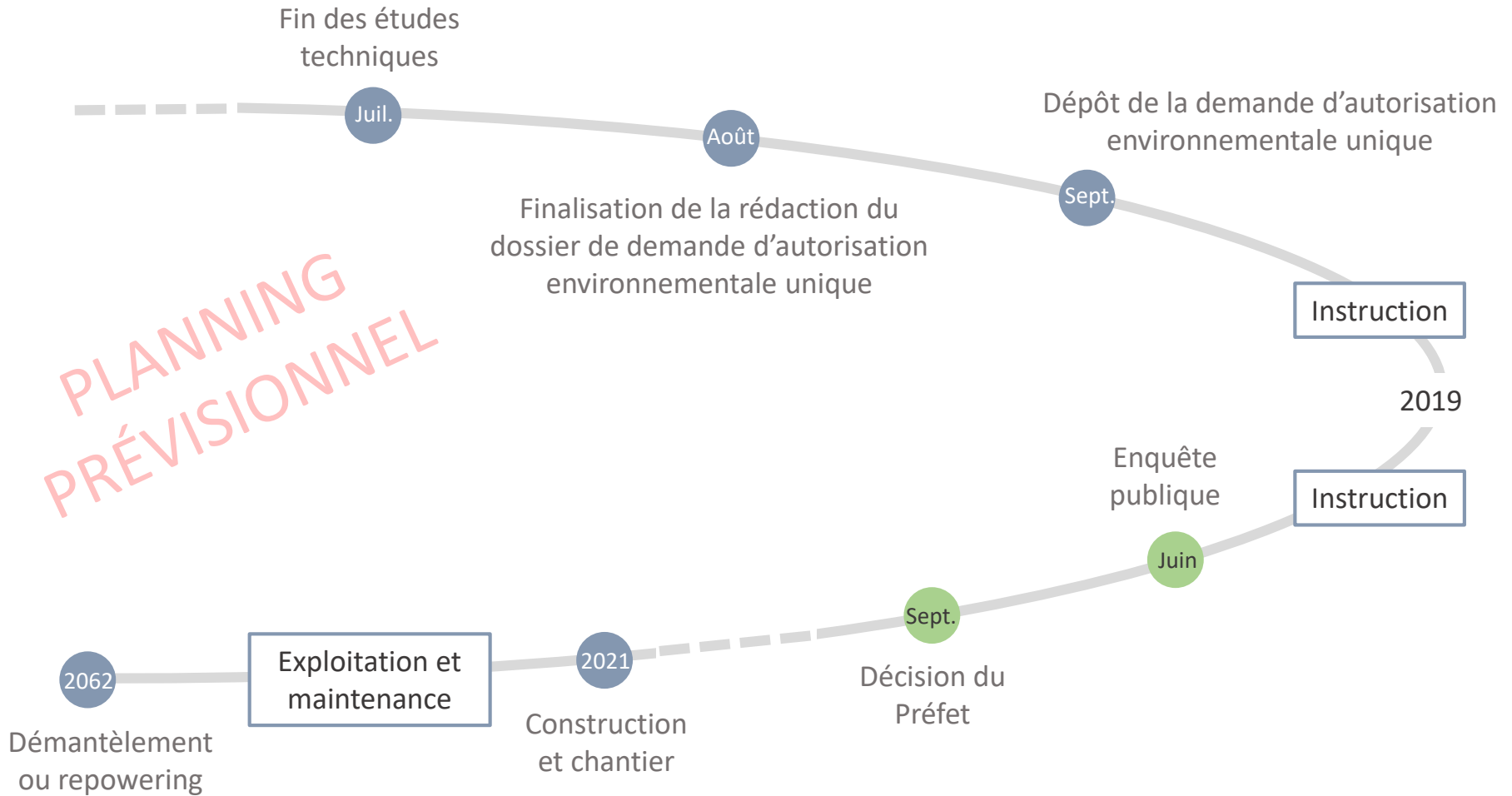
Les études en cours



Aujourd'hui

Le calendrier du projet

Les prochaines étapes





Place aux échanges !

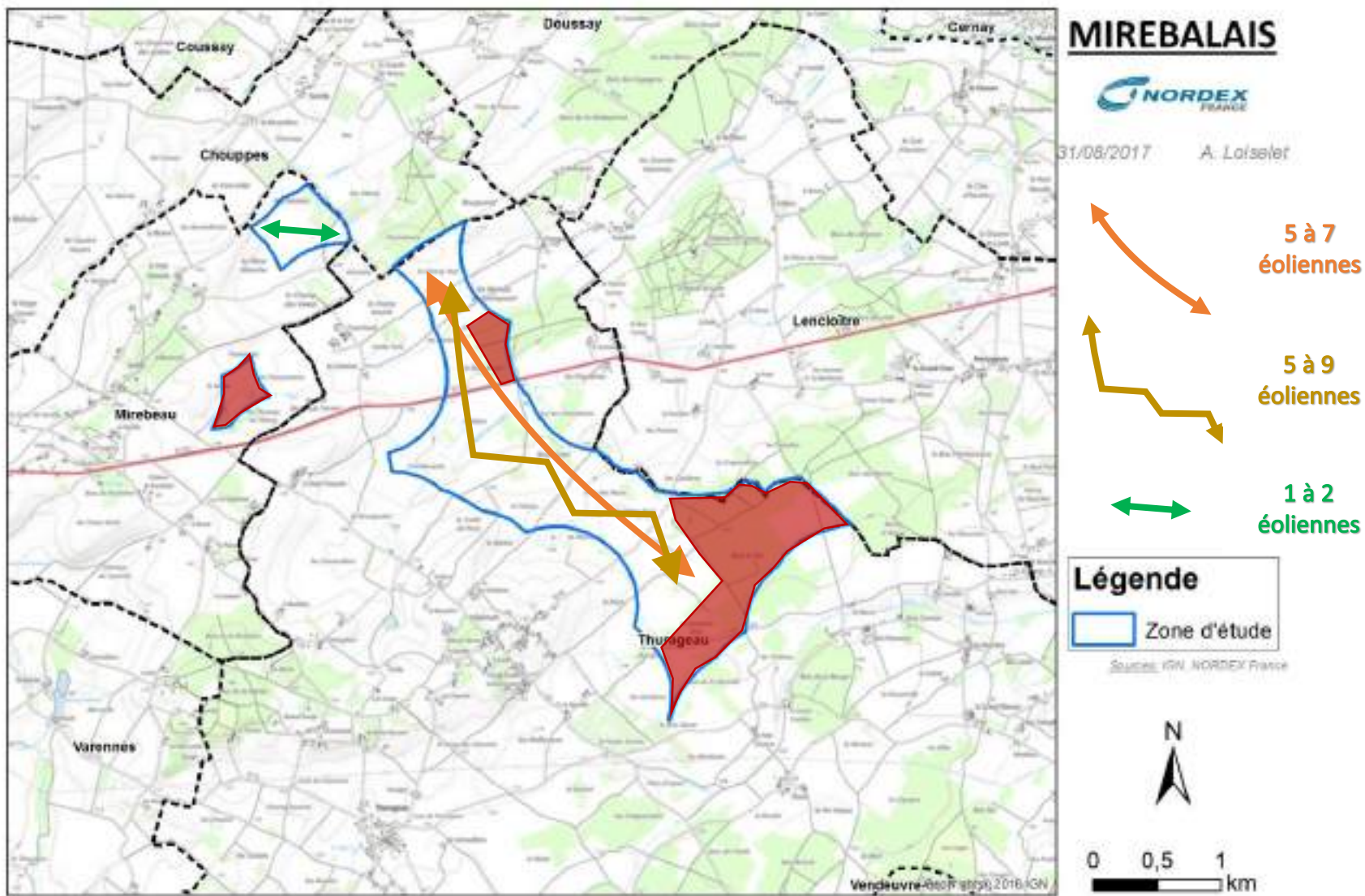


1. Le calendrier du projet
- 2. La trame d'implantation**



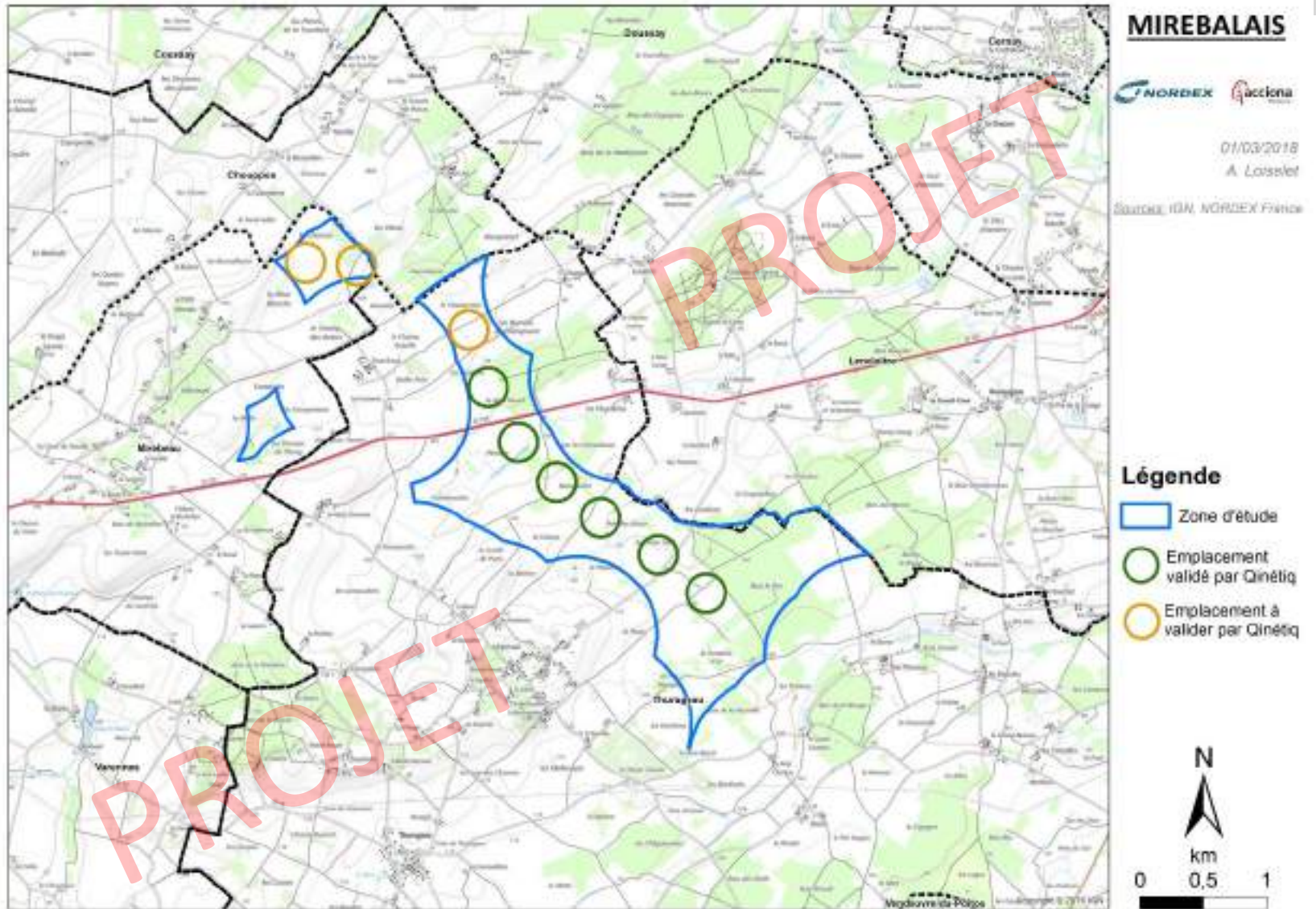
La trame d'implantation

Les premières orientations



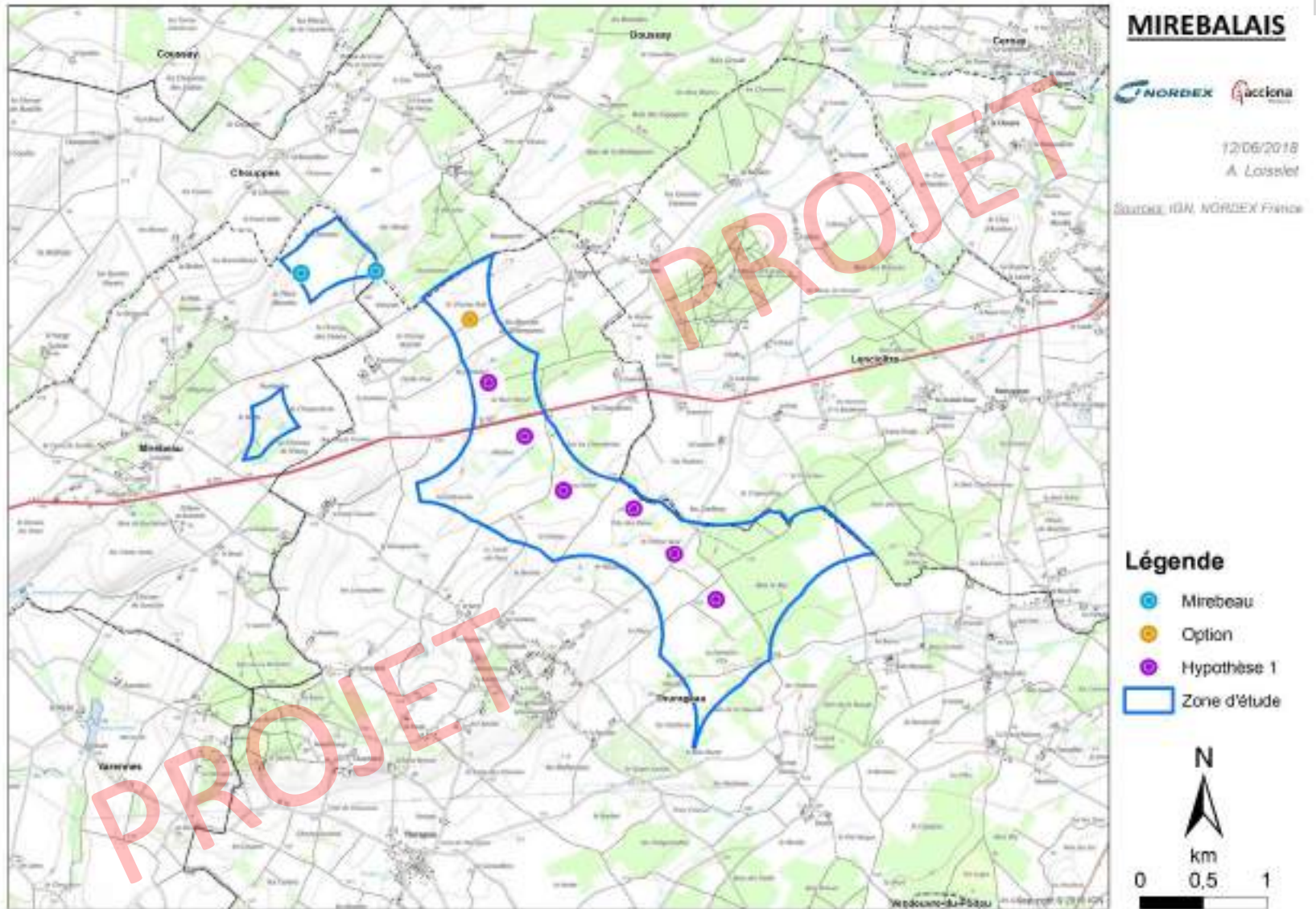
La trame d'implantation

L'évolution de la trame



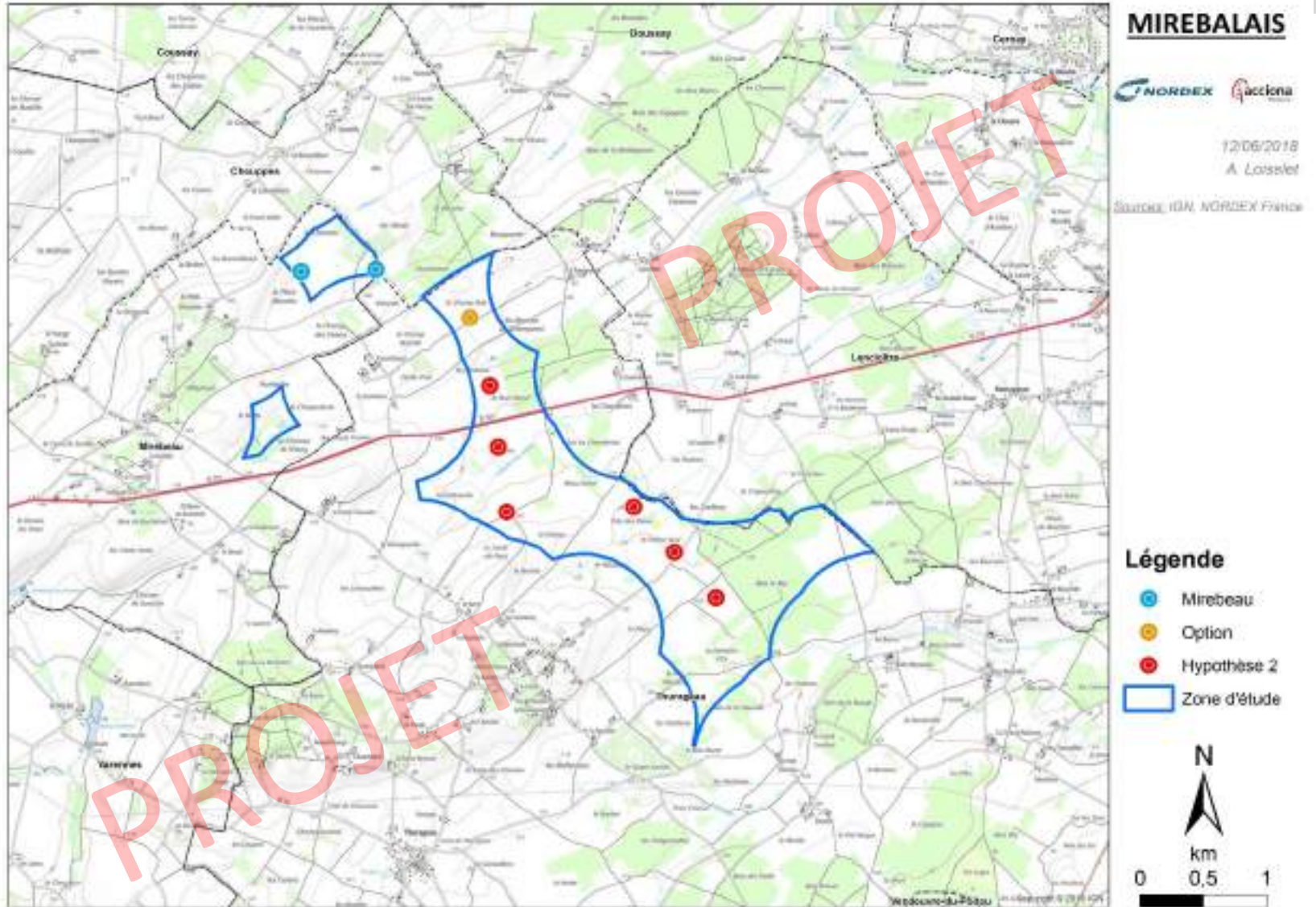
La trame d'implantation

L'évolution de la trame



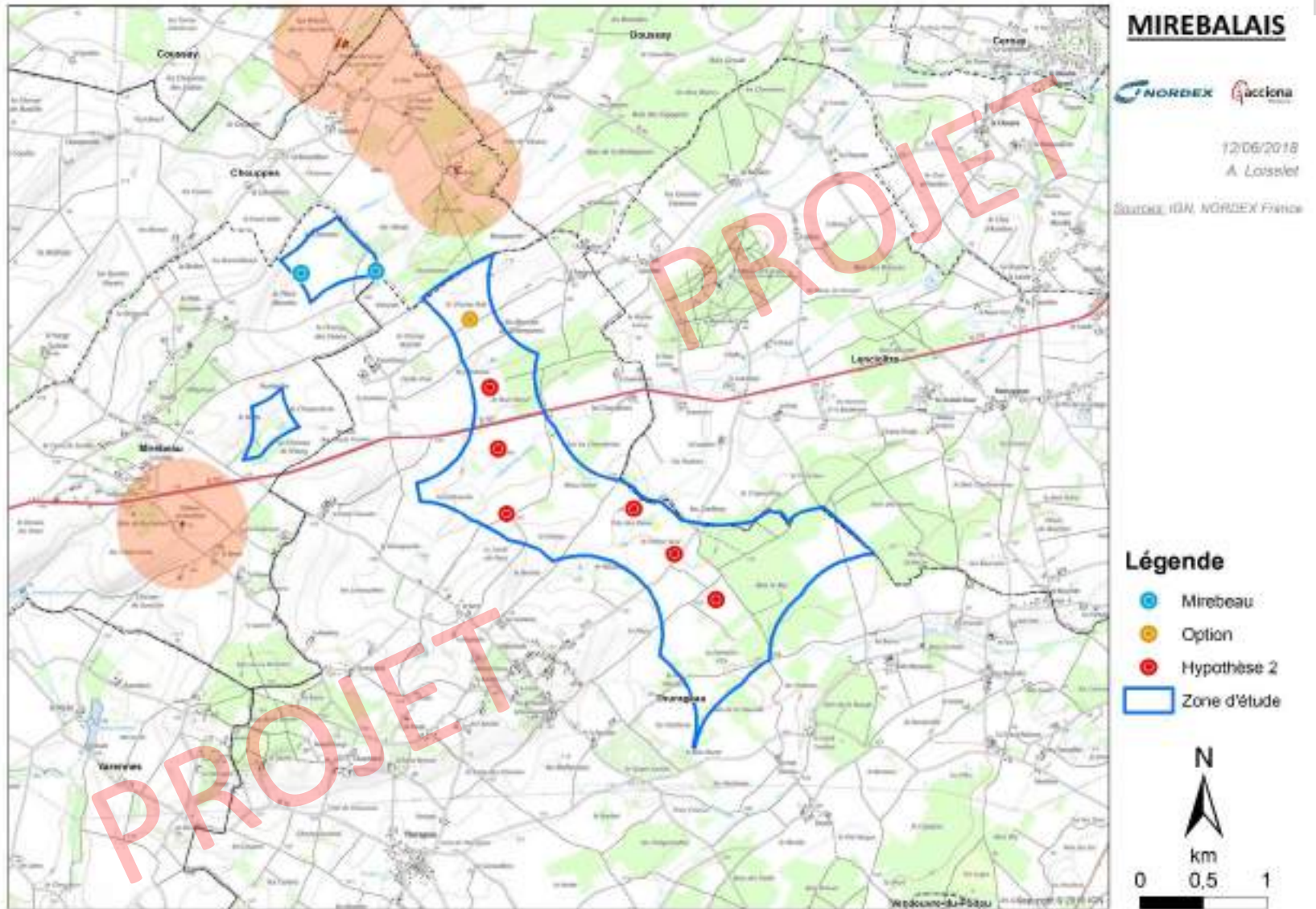
La trame d'implantation

L'évolution de la trame



La trame d'implantation

L'évolution de la trame





Place aux échanges !



Travaux en sous- groupes



Sous-groupe : Les études





Créé il y a près de **30 ans**

40 collaborateurs dont **60%** ingénieurs et **40%** techniciens

+ **8%** de croissance annuelle sur 10 ans

Couvre plus de **75%** du territoire national



Hydraulique urbaine
Eau et Assainissement



Hydraulique fluviale



Milieu naturel



Energies renouvelables



Agriculture
Environnement



Ingénierie environnementale

- **Anne-Laure MARCO, ingénieur génie des procédés - 6 ans d'expérience**

Responsable d'études Environnement-ICPE Énergies Renouvelables

Établissement et coordination des dossiers réglementaires en Énergies Renouvelables (dossier ICPE, étude d'impact, agrément sanitaire) – Suivi des instructions et lien avec les administrations

Veille réglementaire

Le contenu de l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) est fixé par l'article R,122-5 du Code de l'environnement.

4 aires d'études sont définies conformément au Guide de l'EIE élaboré par le Ministère de l'Environnement

- **Aire d'étude éloignée (AEE)** : elle englobe tous les impacts potentiels ;
- **Aire d'étude intermédiaire (AEI)** : elle correspond principalement à la zone d'étude des impacts paysagers (points de visibilité du projet, habitats...) ;
- **Aire d'étude rapprochée (AER)** : elle correspond à la zone d'implantation potentielle avec un rayon de proximité de quelques kilomètres ;
- **Aire d'étude immédiate (AEI)** : elle correspond à la zone du projet où pourront être envisagées plusieurs variantes et est fournie par NORDEX France.

Le contenu de l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) est fixé par l'article R,122-5 du Code de l'environnement.

4 aires d'études sont définies conformément au Guide de l'EIE élaboré par le Ministère de l'Environnement

- **Aire d'étude éloignée (AEE)** : elle englobe tous les impacts potentiels ;
- **Aire d'étude intermédiaire (AEI)** : elle correspond principalement à la zone d'étude des impacts paysagers (points de visibilité du projet, habitats...) ;
- **Aire d'étude rapprochée (AER)** : elle correspond à la zone d'implantation potentielle avec un rayon de proximité de quelques kilomètres ;
- **Aire d'étude immédiate (AEI)** : elle correspond à la zone du projet où pourront être envisagées plusieurs variantes et est fournie par NORDEX France.

Chapitre 1 – Préambule

Identité du demandeur
Contexte réglementaire
Contexte politique
État des lieux de l'éolien

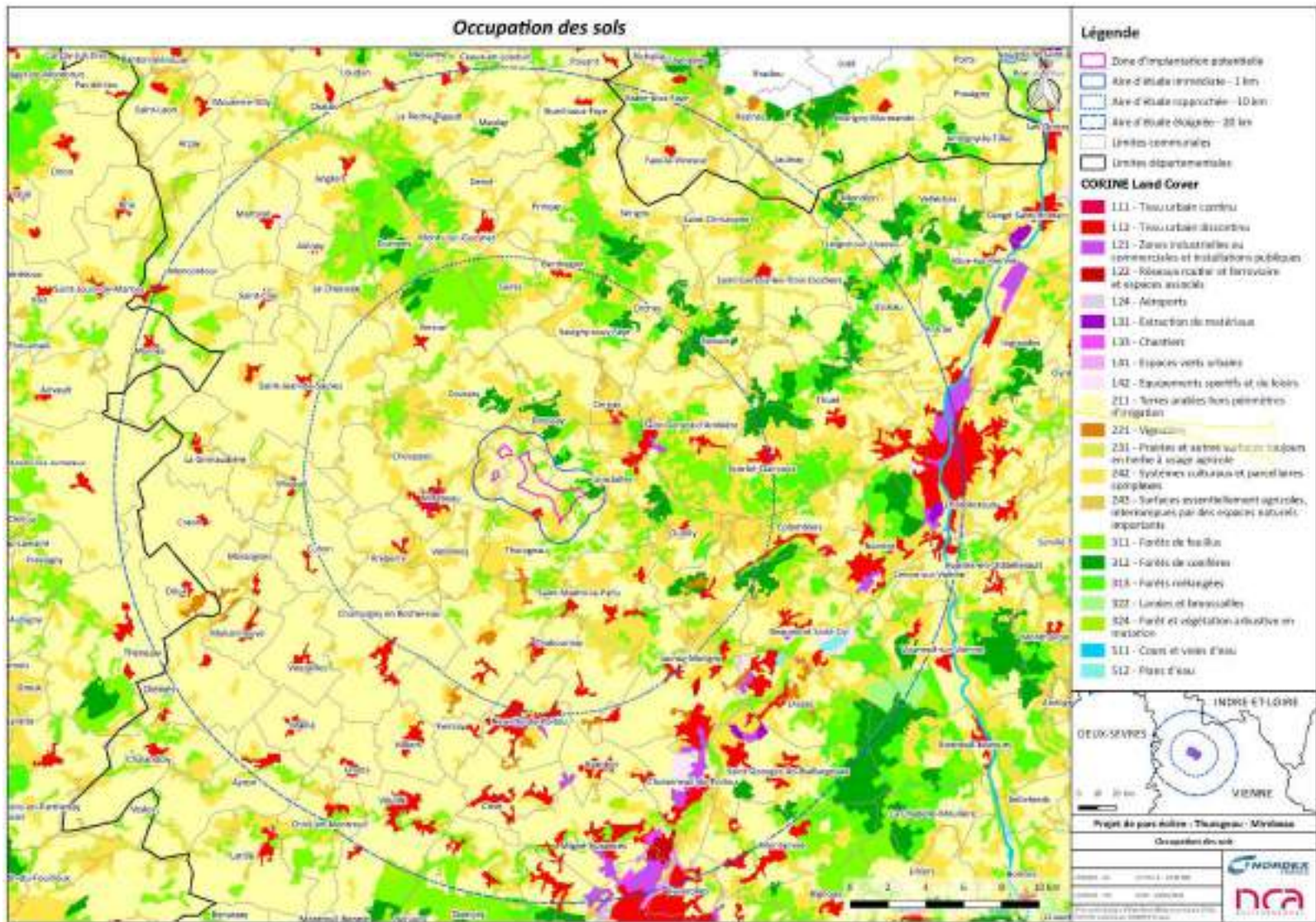
Chapitre 2 – Description du projet

Caractéristique du projet
Principe de fonctionnement
Construction _ Exploitation - Démantèlement

Chapitre 3 – Description des facteurs de l'environnement susceptibles d'être affectés de manière notable par le projet

Environnement humain
Environnement physique
Environnement naturel (Biodiversité)
Paysage et patrimoine

Chapitre 4 – Description des solutions de substitutions



La surface du département de la Vienne est occupée à 79% de territoires agricoles (50% de terres arables, 18% de zones agricoles hétérogènes, 11% de prairies et cultures permanentes) et 16% de forêts et milieux semi-naturels.

Les territoires agricoles couvrent ainsi en moyenne 84% du territoire des communes de l'AEI, avec notamment des terres arables (53,4%) et des zones agricoles hétérogènes (28,4%). Les forêts et milieux semi-naturels représentent 13,2% des territoires occupés. À l'exception des zones agricoles hétérogènes, bien plus importantes sur l'AEI, les territoires de cette dernière reflètent la moyenne départementale.

Les forêts occupent 13% de la surface des communes de l'AEI, contre 15,6% au niveau départemental.

Plus précisément, l'aire d'étude immédiate en elle-même est occupée par des surfaces agricoles (terres arables, prairies), des boisements et quelques hameaux. Une petite surface de tissu urbain, correspondant au hameau d'Agressais, est recensée au sud.

Analyse des enjeux

L'AEI est composée de surfaces agricoles, notamment des terres arables, ainsi que de boisements et de quelques hameaux. Ces occupations bénéficient d'une très bonne représentativité sur les territoires communaux. Le tissu urbain est principalement rencontré au sud et à l'est de l'AER et de l'AEE, au même titre que les zones industrielles et commerciales. L'enjeu est qualifié de très faible.



Les 4 grands principes de l'étude paysagère :

1. Une analyse physique et structurelle pour définir les grands éléments compositionnels du territoire d'étude
2. Une analyse paysagère et patrimoniale pour définir les sensibilités et les enjeux portant sur le projet
3. Un travail en finesse sur les incidences envisageables et la composition du projet pour obtenir la meilleure cohérence
4. Une évaluation qualitative des impacts en utilisant notamment l'outil de simulation dit « **photomontage** »

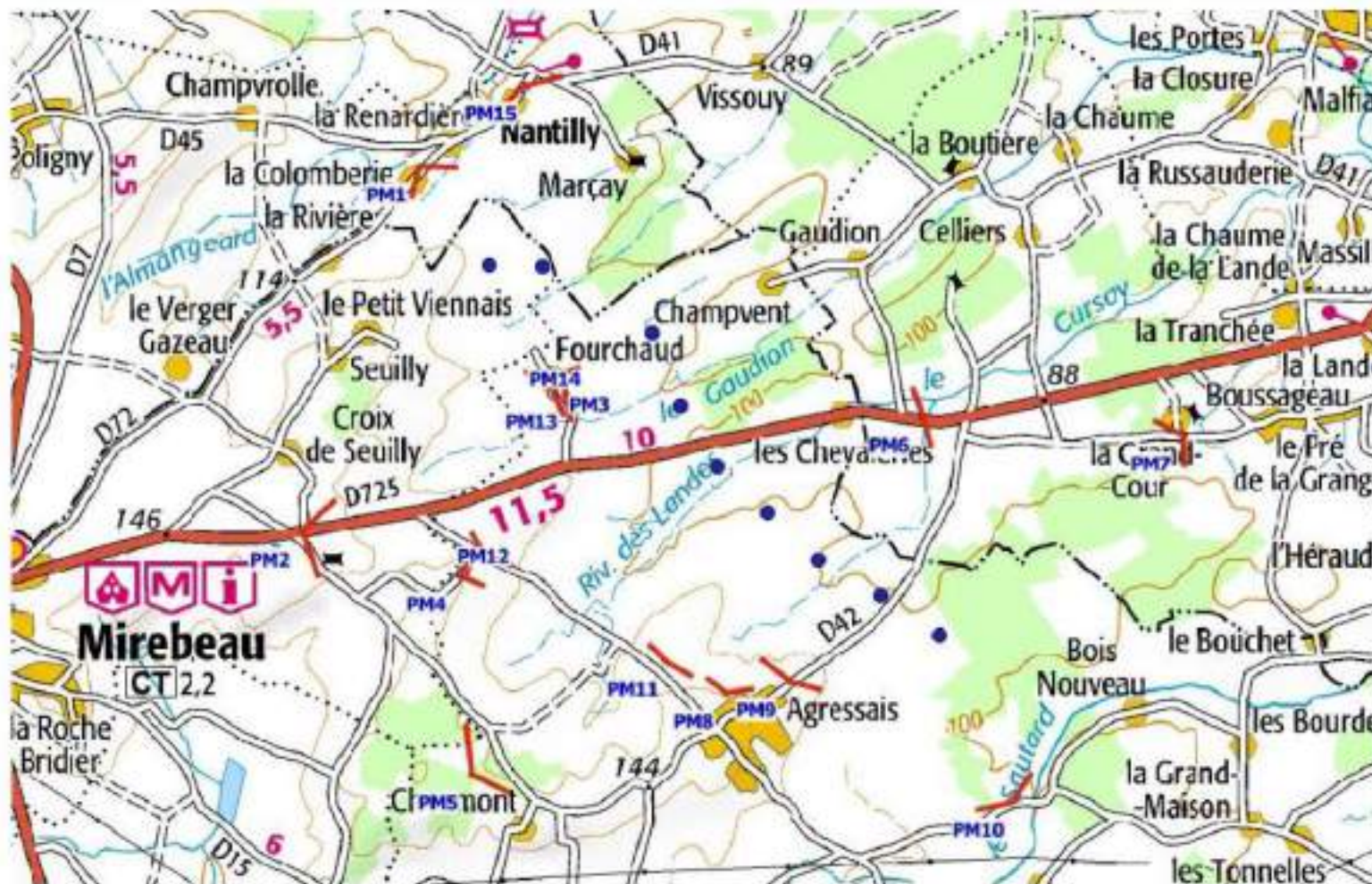
Le principe

- Le « photomontage » est un outil de simulation permettant une évaluation qualitative des impacts d'un projet sur un territoire.

Les grandes étapes:

1. Repérage des lieux de prise de vue (*Analyse cartographique et sorties terrains*)
2. Prises de vue (*Appareil numérique focale fixe (35mm) / Prise de photos sur 180° à l'aide d'un trépied*)
3. Assemblage des panoramiques
4. Calage dans WindPRO (logiciel dédié) (*A l'aide de repères identifiés sur le terrains*)
5. Réalisation du Photomontage

Nom	La Colomberie	Bois de Rochefort	Fourchaud	La Toulerasse	La Bironie	Chavannes	Grand-Cour	Les Fontaines	Agressais	Le Petit Courroux	La Barre	La Haute Chaussée	Nantilly
Numero	PM 1	PM 2	PM 3, PM 13, PM 14	PM 4	PM 5	PM 6	PM 7	PM 8	PM 9	PM 10	PM 11	PM 12	PM 15



PT	Nom	Angle de vue	Distances	
27°	La Colombe	100°	Enlace le plus proche 345 mètres	Enlace le plus éloigné 4,2 kilomètres



PC	Nom	Angle de vue	Distances	
N°2	Bois de Rochelart	100°	Distance la plus proche : 2,244 kilomètres	Distance la plus éloignée : 4,234 kilomètres



PK	Vitesse	Angle de vue	Distances	
500	3 m/s	110°	Ensemble le plus proche 8,11 mètres	Ensemble le plus éloigné 3,4 kilomètres



PU	Nom	Angle de vue	Distances	
10°	La Frolerotte	30°	Eolennes la plus proches 1,9 kilomètres	Eolennes la plus lointaines 54 kilomètres



PU	Nom	Angle de vue	Distances	
N°5	La Bourne	138 °	Eolienne la plus proche 30 kilomètres	Eolienne la plus éloignée 16 kilomètres



PV	Site	Angle de vue	Distances	
3%	Charmoux	100°	Eolienne la plus proche 1,2 kilomètres	Eolienne la plus éloignée 3,2 kilomètres



EV	Rosa	Angle de vue	Distances	
DC7	Grand-Cœur	148°	Ensemble le plus proche 2,2 kilomètres	Ensemble le plus éloigné 8,2 kilomètres



PU	Nom	Angle de vue	Distances	
N°2	Les Fontaines	120°	Estimer la plus proche 1,1 kilomètres	Estimer la plus éloignée 8,4 kilomètres



TV	Nom	Angle de vue	Distances	
N°2	Agrenus	140°	Eolisme la plus proche 862 mètres	Eolisme la plus éloignée 3,5 kilomètres



PV	Nom	Angle de vue	Distances	
12° 41'	La Prais Coeurtes	100°	Colonne la plus proche : 32 Kilomètres	Estacoe la plus éloignée : 33 Kilomètres



PV	Nom	Angle de vue	Distances	
N°11	La Esuze	100 °	Eolennes le plus proches 1,2 kilomètres	Eolennes le plus éloignées 5 kilomètres



PV	Nom	Angle de vue	Distances	
N°12	La Haute Courrière	170°	Eolienne la plus proche 1,7 kilomètres	Eolienne la plus éloignée 3,7 kilomètres



PU	Noms	Angle de vue	Distances	
10°13	Finevaland	130°	Eolienne la plus proche 740 mètres	Eolienne la plus éloignée 3,1 kilomètres



PT	Nom	Angle de vue	Distances	
N°14	Eurekhalui	180°	Enlève le plus proche 726 mètres	Enlève le plus éloigné 1,2 kilomètres



PV	Nom	Angle de vue	Distances	
N°18	Narmoy	170 °	Eolienne la plus proche 1,2 kilomètres	Eolienne la plus éloignée 4,9 kilomètres





Place aux échanges !





Sous-groupe : Les mesures compensatoires et d'accompagnement



La séquence ERC: Éviter – Réduire – Compenser [Art. R.122-5 7° du code de l'environnement](#)

Cette séquence s'inscrit dans une démarche de développement durable (environnement, société, économie) et vise à assurer une prise en compte optimale de l'environnement dans les choix du maître d'ouvrage

1- Éviter, mesures de suppression:

- **Choix du Maître d'Ouvrage**
Changement d'implantation

2- Réduire, mesures réductrices

- **Définies par les experts tiers**
Éloignement aux habitations
Régulation du fonctionnement (bridage)

3- Compenser, mesures compensatoires

- **Conserver a minima la valeur initiale des milieux**
Reboisement
Mesures de sauvegarde d'espèces
Restauration de milieux sensibles

La mesure compensatoire doit être en relation avec la nature de l'impact

La **LTECV** définit de nouvelles règles plus simples, il faut que la mesure réponde à des critères d'amélioration :

Du patrimoine

Du paysage

De la qualité de l'environnement

Exemples de mesures compensatoires



PANORAMA SANS MESURE COMPENSATOIRE



PANORAMA, TROIS ANS APRÈS LA PLANTATION



PANORAMA, DIX ANS APRÈS LA PLANTATION

Exemples de mesures compensatoires



PANORAMA AVANT MESURE COMPENSATOIRE



PANORAMA, TROIS ANS APRÈS LA PLANTATION



PANORAMA, DIX ANS APRÈS LA PLANTATION

Exemples de mesures compensatoires



ENVIRONNEMENT AVANT MESURE COMPENSATOIRE



ENVIRONNEMENT TROIS ANS APRES LA PLANTATION



ENVIRONNEMENT DIX ANS APRES LA PLANTATION

Les mesures compensatoires et d'accompagnement

Exemples de mesures compensatoires



Les mesures compensatoires et d'accompagnement

Rappel de vos propositions

Thématique	Proposition	Go / No Go
Participer à la réalisation d'équipements municipaux	Mettre en place une déviation pour éviter le passage des camions dans le bourg de Mirebeau	<i>Cela est possible et pourrait se justifier comme mesures de réduction des impacts. Point de vigilance : très coûteux.</i>
Enfouissement réseaux	Permettre l'enfouissement des réseaux de moyenne tension, notamment à Agressais	<i>Go : cela peut constituer une mesure de compensation paysagère.</i>
Installer des panneaux photovoltaïques sur un bâtiment communal	Boulodrome à Mirebeau, la salle des fêtes ou encore le marché couvert	<i>Go</i>
	La salle des fêtes de Mirebeau	<i>Go</i>
	Le marché couvert de Mirebeau	<i>Go</i>
Faune / Flore	Créer des haies dans les plaines pour favoriser le développement de la faune et des insectes	<i>Go : cela constitue une bonne mesure d'accompagnement, voire de compensation si le projet est de nature à détruire des haies ou des habitats (faune).</i>
Cadre de vie	Participer à l'embellissement de la commune	<i>A préciser. Nous pouvons embellir certaines places du village qui auraient une vue sur le projet ou embellir les sorties de ville qui offriraient un large point de vue sur les éoliennes.</i>



Placer vos propositions sur la carte et faites en de nouvelles !



Vos interlocuteurs



Adrien LOISELET

Chef de Projets

Fixe : 01 55 93 94 52

Mobile : 06 07 44 79 18

ALoiselet@nordex-online.com



Paul BASTIEN

Mobile : 06 80 04 67 66

paul.bastien@alteretgo.fr

Charline VIALLE

Mobile : 06 13 60 01 06

charline.vialle@alteretgo.fr